



348ème séance plénière

FSC Journal No 354, point 4 de l'ordre du jour

DECISION No 1/02
ORDRE DU JOUR ET MODALITES DE LA DOUZIEME REUNION
ANNUELLE D'EVALUATION DE L'APPLICATION

4 - 6 mars 2002

I. Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion par la Présidence
 - Rapport de la Présidence du Forum sur les questions d'application des mesures de confiance et de sécurité (MDCS) examinées en 2001 dans le cadre du Forum ;
 - Rapport de situation présenté par le Directeur du Centre de prévention des conflits (CPC) ;
 - Déclarations générales.
2. Fonctionnement et application des MDCS, l'accent étant mis sur le Document de Vienne 1999 - éclaircissements, évaluation et conclusions :
 - Echange annuel d'informations militaires ;
 - Planification de la défense ;
 - Réductions des risques ;
 - Contacts ;
 - Activités militaires :
 - Notification préalable de certaines activités militaires ;
 - Observation de certaines activités militaires ;
 - Calendriers annuels ;
 - Dispositions contraignantes ;
 - Conformité et vérification ;
 - Mesures régionale ;
 - Réseau de communication.
3. Fonctionnement et application d'autres mesures/documents agréés par le Forum - éclaircissements, évaluation et conclusions :
 - Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité ;

- Principes régissant les transferts d'armes classiques ;
 - Principes régissant la non-prolifération ;
 - Mesures de stabilisation pour les situations de crise localisées ;
 - Echange global d'informations militaires ;
 - Questionnaire sur les mines terrestres antipersonnel ;
 - Questionnaire sur le processus de ratification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ;
 - Armes légères et de petit calibre.
4. Clôture de la réunion
- Résumés des activités des séances de travail et remarques finales ;
 - Dates de la Réunion annuelle d'évaluation de l'application de 2003.

II. Calendrier et autres modalités d'organisation

1. Calendrier indicatif.

Lundi 4 mars 2002

9 heures Réunion d'organisation (à l'intention des présidents de séance, des coordonnateurs, des rapporteurs, du CPC)

10 heures - 11 h 30 Séance plénière d'ouverture

- Rapport de la Présidence du Forum sur les questions d'application des MDCS examinées en 2001 dans le cadre du Forum
- Rapport de situation présenté par le Directeur du CPC
- Déclarations générales

11 h 30 - 13 heures Séance de travail 1

- Echange annuel d'informations militaires
- Planification de la défense
- Calendriers annuels et dispositions contraignantes
- Réseau de communication

Si nécessaire : suite de la séance, 15 heures - 16 heures.

15(16) heures
- 18 heures Séance de travail 2

- Visites de bases aériennes
- Programme de contacts et de coopération militaires
- Démonstration de nouveaux types de systèmes d'armes et équipements d'importance majeure
- Communication d'informations sur les contacts

Mardi 5 mars 2002

10 heures - 13 heures Séance de travail 3

- Notifications préalables de certaines activités militaires
- Observation de certaines activités militaires
- Mesures régionales

15 heures - 18 heures Séance de travail 4

- Conformité et vérification
- Réduction des risques
- Mesures de stabilisation pour les situations de crise localisées

Mercredi 6 mars 2002

10 heures - 13 heures Séance de travail 5

- Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité
- Principes régissant la non-prolifération
- Principes régissant les transferts d'armes classiques
- Echange global d'informations militaires
- Questionnaire sur les mines terrestres antipersonnel
- Questionnaire sur le processus de ratification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques
- Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre

15 heures Séance plénière de clôture

- Rapports des rapporteurs
- Débat
- Remarques finales
- Dates de la RAEA de 2003
- Clôture

2. La RAEA comportera des séances plénières d'ouverture et de clôture et des séances de travail où seront examinés tous les sujets figurant à l'ordre du jour (I). Le calendrier indicatif (II.1) donne des informations plus détaillées à ce sujet.

L'horaire de travail normal de la RAEA sera le suivant : 10 heures - 13 heures et 15 heures - 18 heures.

3. L'interprétation sera assurée dans les langues officielles de l'OSCE.

4. Les Etats participants assureront la présidence de la réunion à tour de rôle selon l'ordre alphabétique français, en prenant pour point de départ l'Etat qui assurait la présidence de la séance plénière de clôture de la RAEA de 2001, à savoir la Suède. La présidence de la séance plénière d'ouverture et des séances de travail sera assurée par la Suisse, tandis que la séance plénière de clôture sera présidée par la République tchèque.

Les délégations qui ont l'intention de faire une déclaration générale à la séance plénière d'ouverture sont priées de faire en sorte qu'elle ne dépasse pas 5 minutes.

5. Les débats des séances de travail porteront sur des problèmes et des solutions, et il n'y aura pas de déclarations officielles. Ces séances doivent être des réunions tout à fait informelles dont l'objectif sera de répondre aux questions, d'échanger des informations et de permettre un débat constructif entre les Etats participants. Toutes les délégations sont vivement encouragées à envoyer des experts nationaux pour participer à la RAEA.

Le CPC distribuera le résumé annuel 4/01 révisé des informations échangées sur les MDSCS (FSC.GAL/1/02/Rev.1), le résumé des propositions faites à la RAEA de 2001 (FSC.AIAM/41/01/Rev.1) et une liste indicative des problèmes et des questions concernant l'application communiqués par les délégations avant la mi-février. Ces documents serviront de base aux délégations et aux coordonnateurs pour leur travail préparatoire.

Les délégations sont vivement encouragées à présenter des explications détaillées et des exemples concrets de leurs propres procédures d'application.

6. Un coordonnateur et un rapporteur seront désignés pour chaque séance de travail. La tâche des coordonnateurs consistera à faciliter les débats, les rapporteurs étant chargés d'en faire un compte rendu oral à la séance plénière de clôture.

Les coordonnateurs distribueront une liste de sujets et de questions pour faciliter les débats lors de leurs séances de travail. Pour cela, ils seront aidés par le CPC. Ils feront en sorte que tous les domaines pertinents et tous les problèmes d'application spécifiques soient abordés.

Au cours de la première partie de la séance plénière de clôture, le rapporteur de chaque séance de travail présentera aux délégués un compte rendu oral sur les questions que la séance de travail aura abordées. Ce compte rendu devra mentionner les problèmes délicats, les améliorations réalisées par les Etats participants de l'OSCE en matière d'application, les propositions d'amélioration et toute autre information pertinente. Après chaque compte rendu oral, le rapporteur répondra aux questions. Les délégations sont invitées à commenter ou à compléter les rapports présentés par les rapporteurs.

En outre, le rapporteur communiquera au CPC un rapport écrit à joindre au résumé des propositions établi par le CPC.

Les délégations dont des membres sont disposés à assumer le rôle de coordonnateur ou/et de rapporteur pour les séances de travail devraient indiquer dès que possible, au plus tard le 15 février 2002, le nom des personnes et le numéro de la séance de travail à la Présidence du Forum. Les noms des coordonnateurs et rapporteurs de chaque séance de travail seront communiqués à toutes les délégations le 22 février 2002 au plus tard.

7. Au cours de la première séance plénière du Forum qui se tiendra après la clôture de la RAEA, la présidence de la séance plénière de clôture présentera au Forum un rapport sur la RAEA.

8. Dans le mois qui suivra la fin de la RAEA, le CPC présentera un compte rendu écrit des propositions faites au cours de la réunion en vue d'améliorer l'application des MDSCS.

9. Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) et les partenaires pour la coopération (Japon, République de Corée et

Thaïlande) sont invités à assister aux séances plénières d'ouverture et de clôture de la RAEA de 2002.